

REÇU le

22 OCT. 2025

RÉP:.....



## Commune de Morrens

### Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

#### A. Renseignement généraux

##### Propriétaire(s)

Nom : PPE Sur le Grémieux Prénom :  
Parcelle : 48 Adresse : Rte de Chaux 1a  
Téléphone : 088 810 35 45 Mail : jgu@sg.ch Morrens

#### B. Description de l'ouvrage

Installation de store de protection solaire en toile sur l'ensemble  
de la PPE Descriptif sur le devis Chaux Stores SA

#### C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

#### D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Lausanne Date : 17.10.2025

Signature(s) : SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE  
Place de la Navigation 14...

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Lausanne Date : 17.10.2025

Signature(s) : SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE  
Place de la Navigation 14...  
1046 LAUSANNE

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

|              |                 |                |
|--------------|-----------------|----------------|
| Parcelle n°: | Nom et prénom : | Signature(s) : |
| Parcelle n°: | Nom et prénom : | Signature(s) : |
| Parcelle n°: | Nom et prénom : | Signature(s) : |
| Parcelle n°: | Nom et prénom : | Signature(s) : |

#### E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 28.10.2025 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 30.10.2025 au 18.11.2025

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-

